

PARTAGE DES POUVOIRS ET

RESPONSABILITÉS AU SEIN DE VOTRE CLUB

Mai 2020

**Tableau de partage des pouvoirs et responsabilités au sein de votre Club**

|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil d’administration** | **Direction générale** |
| Le CA s’occupe des orientations, objectifs et stratégies à long terme du Club. | La DG gère les activités courantes du Club. |
| Le CA, appuyé de la DG, élabore et adopte un plan stratégique. | La DG, appuyée de son équipe, met le plan stratégique en vigueur à l’aide de plans opérationnels. |
| Le CA adopte des politiques. | La DG applique les politiques de l’organisme. |
| Le CA s’assure de l’existence d’un processus de gestion de risques. | La DG met le processus de gestion de risques en œuvre. |
| Le CA adopte le budget annuel. | La DG respecte le budget annuel établi et fait un suivi régulier au CA. |
| Le CA autorise les dépenses supérieures à XXX $ et celles non prévues au budget | La DG autorise les dépenses prévues au budget jusqu’à concurrence de XXX $ |
| Le CA embauche et évalue la DG. | La DG embauche et évalue les employés de l’organisme. |
| Le CA exerce une fonction de surveillance de l’orientation de l’organisme suivant les objectifs adoptés. | La DG est responsable des ressources humaines, financières et matérielles de l’organisation. |
| Le président du CA est le porte-parole de l’organisme | La DG est le porte-parole de l’organisme |

Note : à faire des choix, à adapter et à adopter si l’on souhaite une version simplifiée de Politique de délégation